

**Complexe Cheikh Ahmadoul Khadim
Pour l'Éducation et la Formation**

N° 000007 CCAK/PR/SG/DRH

Le Secrétaire général

Touba, le 18 MARS 2026

NOTE D'INFORMATION

Objet : Rétablissement des horaires de travail

Il est porté à la connaissance de l'ensemble du personnel administratif, technique et de service du CCAK que, suite au réaménagement observé durant le mois de Ramadan, les horaires de travail seront rétablis à compter du **samedi 28 mars 2026**.

À cet effet, les heures de travail reprennent leur cours habituel : **08h00 à 17h00**, avec une **pause d'une (01) heure de 14h00 à 15h00**.

Destinataires :

- Directeurs centraux ;
- PATS des directions et services.



Papa Makhtar NDIAYE

Ampliation :

- Président du CCAK ;
- Recteur de l'UCAK.